# Savoir nager

## Dossier d'inscription aux leçons de natation collectives 2024-2025

MARCQ-EN-BARŒUL
UN ART DE VIVRE

# Fonctionnement :

- Les leçons collectives de natation sont réservées en priorité aux résidents marcquois.
- À chaque nouvelle période, les places disponibles seront attribuées aux dossiers en attente.
- Les créneaux « débutant » du mercredi matin sont réservés aux enfants venant du jardin aquatique.
- Après avoir effectué les trois niveaux de pratique (maximum trois périodes), les réinscriptions ne pourront se faire qu'en cas de places disponibles.
- Les dossiers d'inscription seront à télécharger sur le site de la ville «marcq-en-barœul.org» à partir du 20 août 2024.
- Les réinscriptions se feront

⇨Le lundi 2 septembre de 14h à 18h

- Les inscriptions se feront à la suite des tests, munis de votre dossier complet, entre le 3 septembre et le 6 septembre 2024 aux horaires suivants.

⇨ Le mardi, de 17h à 18h30

⇨ Le mercredi de 9h à 11h30

**- La période du 3 au 4 septembre est réservée uniquement aux Marcquois**

**- La période du 5 au 6 septembre sera ouverte aux non Marcquois**

⇨ Le jeudi, vendredi, de 17h à 18h30 uniquement

- Le règlement se fera le jour des tests, soit en espèces, par chèque vacance, par chèque à l'ordre de la Régie Piscine Marcq-en-Barœul ou par carte bleue auprès de l'hôtesse de caisse.

**ATTENTION : Si votre enfant est en possession d'une carte « plus de Marcq » veuillez la présenter lors de l'inscription pour y enregistrer l'abonnement leçon.**

# Document à fournir pour l'inscription :

- Le dossier d'inscription complété et signé,
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile de l'enfant,
- Une photographie d'identité de l'enfant agrafée à ce dossier.
- Un certificat médical de moins de trois mois précisant : « aucune contre indication à la pratique de la natation »

**Tout dossier d'inscription incomplet ne sera pas accepté**

- Prix de la leçon : 7 euros. Paiement par période
  période 1 = (du 16 septembre 2024 au 07 février 2025),
  période 2 = (du 24 février 2025 au 27 juin 2025)
- Durée de la leçon : 1/2 heure
- Âge requis : 6 ans

# Annexe1 :

| JOUR | HEURE | NIVEAU PÉRIODE 1 | NIVEAU PÉRIODE 2 | Maître Nageur |
|---|---|---|---|---|
| Lundi | 16h à 16h30 | Adulte Familiarisé | Adulte Familiarisé | M. VILLERS |
| Lundi | 16h30 à 17h | Adulte Débutant | Adulte Débutant | Mme. DARGIER |
| Lundi | 17h à 17h30 | Enfant Familiarisé | Enfant Perfectionnement | M. CLUSMAN |
| Lundi | 17h à 17h30 | Enfant Débutant | Enfant Familiarisé | M. VILLERS |
| Lundi | 17h à 17h30 | Enfant Perfectionnement | Enfant Débutant | M. CASTERMANT |
| Lundi | 17h30 à 18h | Enfant Familiarisé | Enfant Perfectionnement | M. VILLERS |
| Lundi | 17h30 à 18h | Enfant Familiarisé | Enfant Perfectionnement | M. POYÉ |
| Lundi | 18h à 18h30 | Enfant Perfectionnement | Enfant Débutant | M. POYÉ |
| Lundi | 18h30 à 19h | Enfant Familiarisé | Enfant Perfectionnement | Mme PECCI |
| Mardi | 8h15 à 8h45 | Aquaphobie | Aquaphobie | Mme DARGIER |
| Mardi | 17h à 17h30 | Enfant Familiarisé | Enfant Perfectionnement | Mme GHESQUIERE |
| Mardi | 17h à 17h30 | Enfant Familiarisé | Enfant Perfectionnement | Mme. DARGIER |
| Mardi | 17h30 à 18h | Enfant Perfectionnement | Enfant Débutant | Mme GHESQUIERE |
| Mardi | 17h30 à 18h | Enfant Débutant | Enfant Familiarisé | Mme. DARGIER |
| Mercredi | 9h à 9h30 | Enfant Débutant | Enfant Familiarisé | M. HALLOT |
| Mercredi | 9h30 à 10h | Enfant Débutant | Enfant Familiarisé | Mme DARGIER |
| Mercredi | 10h à 10h30 | Enfant Familiarisé | Enfant Perfectionnement | M. HALLOT |
| Mercredi | 10h30 à 11h | Enfant Perfectionnement | Enfant Débutant | M. CLUSMAN |
| Mercredi | 11h à 11h30 | Enfant Débutant | Enfant Familiarisé | M. CLUSMAN |
| Mercredi | 17h30 à 18h | Enfant Débutant | Enfant Familiarisé | M. DEVELTER |
| Mercredi | 18h à 18h30 | Enfant Perfectionnement | Enfant Débutant | M. DEVELTER |
| Jeudi | 11h30 à 12h | Adulte Perfectionnement | Adulte Perfectionnement | M. CASTERMANT |
| Jeudi | 17h à 17h30 | Enfant Débutant | Enfant Familiarisé | M. DEVELTER |
| Jeudi | 17h à 17h30 | Enfant Perfectionnement | Enfant Débutant | M. HALLOT |
| Jeudi | 17h à 17h30 | Enfant Familiarisé | Enfant Perfectionnement | M. POYÉ |
| Jeudi | 17h30 à 18h | Enfant Perfectionnement | Enfant Débutant | M. POYÉ |
| Jeudi | 17h30 à 18h | Enfant Familiarisé | Enfant Perfectionnement | M. HALLOT |
| Jeudi | 18h à 18h30 | Enfant Débutant | Enfant Familiarisé | M. DEVELTER |
| Vendredi | 11h à 11h30 | Adulte Débutant | Adulte Débutant | M. CASTERMANT |
| Vendredi | 11h30 à 12h | Adulte Familiarisé | Adulte Familiarisé | M. CASTERMANT |
| Vendredi | 17h à 17h30 | Enfant Débutant | Enfant Familiarisé | M. VILLERS |
| Vendredi | 17h à 17h30 | Enfant Débutant | Enfant Familiarisé | Mme. GHESQUIERE |
| Vendredi | 17h à 17h30 | Enfant Familiarisé | Enfant Perfectionnement | M. CLUSMAN |
| Vendredi | 17h30 à 18h | Enfant Perfectionnement | Enfant Débutant | M. VILLERS |

N.B : Une lecon par semaine.
- Les enfants inscrits dans un niveau en période 1, basculeront automatiquement en niveau supérieur en période 2
- Les enfants inscrits en perfectionnement auront fini leur cycle en fin de période.
- La réinscription en perfectionnement ne sera possible qu'en fonction des places disponibles.

# Dossier de d'inscription aux leçons de natation collectives

## Piscine Municipale
## Marcq-en-Barœul

Photo d'identité agrafée de l'enfant

Je soussigné, M / Mme .....

Demeurant à .....

Demande l'inscription de l'enfant .....

En qualité de .....

Âge de l'enfant : .....

Niveau en natation (préciser s'il a déjà effectué des leçons, le lieu, et le nom du maître nageur) :

.....

.....

.....

# Renseignements concernant l'enfant :

Nom : .....
Prénom : .....
Âge : .....
Date de naissance : ...../...../.....
Lieu de naissance : .....
Adresse : .....
Nom et téléphone du médecin traitant : .....
.....

Assurance responsabilité civile (coordonnées) :

.....
.....
.....

Personne à contacter en cas d'urgence :
Téléphone 1 : .....
Téléphone 2 : .....
Téléphone 3 : .....

# Renseignements concernant les parents ou le tuteur :

Nom : ..... Prénom : .....
Age : .....
Courriel : .....
Adresse : .....
.....
.....

Nom : .....
Prénom : .....
Courriel : .....
Adresse : .....
.....
.....

# Autorisation parentale :

Je soussigné , ....., en qualité de ..... , prend acte et valide les éléments suivants :

- L'enfant sera présenté à la caisse 10 minutes avant chaque leçon afin de valider son entrée.

- L'enfant sera confié au maître nageur responsable du groupe après validation de l'entrée.

- J'autorise le responsable de la piscine municipale à prendre, le cas échéant, toute mesure en cas d'urgence (appel des secours, médecin... ) rendue nécessaire par l'état de santé de l'enfant.

- En cas d'annulation de la leçon selon les conditions générales, me prévenir par courriel à l'adresse suivante :

mail : .....@.....

- J'atteste avoir pris connaissance et accepte les conditions générales.

Nom/Prénom : .....

Date : .....

Signature (ajouter la mention «lu et accepté»)

# Conditions générales :

## Objet :

Les présentes conditions générales ont pour objet de fixer les termes et conditions dans lesquelles la Ville de MARCQ-EN-BARŒUL organise les leçons collectives de natation, à la Piscine Municipale, 102 rue de la Briqueterie, 59700 MARCQ-EN-BARŒUL.

## Descriptif et accès aux activités :

### Les activités :

Les activités de leçons de natation collectives sont proposées hors vacances scolaires, à partir du 16 septembre 2024.

### Programme des activités **Voir annexe 1.**

### Accès au site et aux activités :

L'usager devra, pour entrer dans le site et avoir accès aux activités, être porteur de sa carte de leçons collectives en cours de validité.

**L'accès aux vestiaires se fera 10 minutes avant le début des cours.**

Pour bénéficier de cette carte, l'usager devra :

- Avoir complété, accepté et signé le dossier d'inscription.
- Avoir fourni une attestation de moins de 3 mois du médecin précisant : «aucune contre indication à la pratique de la natation».
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile de l'enfant.
- Avoir fourni une photo d'identité de l'enfant agrafée à ce dossier.
- S'être acquitté du paiement de la carte auprès des hôtesses de caisse de la piscine municipale lors des tests pour l'inscription.

### Annulation de l'activité :

Les usagers sont informés que certaines séances pourront être ponctuellement annulées par la Ville, et ce notamment :

- en cas de fermeture exceptionnelle de la piscine municipale, notamment pour des raisons de sécurité, d'entretien (hors fermeture obligatoire pour vidange).
- en cas d'indisponibilité exceptionnelle des installations de la piscine municipale.
- en cas d'absence du responsable de groupe.

En cas d'annulation d'une séance, la Ville veillera, dans la mesure du possible, à informer les usagers par mail ou par voie d'affichage.

L'inscription aux leçons est nominative, non remboursable ni échangeable. Un report de leçons ne peut être possible que pour raison de santé justifiée par un certificat médical.

### Règlement intérieur de la piscine municipale :

**La leçon de natation collective est soumise au respect par les usagers du règlement intérieur de l'établissement, affiché dans le hall d'entrée de la piscine municipale.**

Les usagers reconnaissent avoir pris connaissance de ce règlement intérieur à la signature du dossier d'inscription et s'engagent à le respecter en tous points à l'occasion de la pratique de l'activité.

Piscine Municipale
102 Rue de la Briquetterie
59700 MARCQ-EN-BAROEUL
Tél. : 03 20 72 49 21

marcq-en-baroeul.org